

**FÊTES ET LOISIRS**

**VIUZ-EN-SALLAZ**

Salle des Fêtes François CHENEVAL PALLIUD  
**SAMEDI 29 NOVEMBRE 2025**  
A partir de 16h30, le Ski Club du Viuz organise  
**REPAS DANSANT**

**LOISIN**  
Salle des fêtes  
Mardi 25 novembre  
de 14h30 à 18h30

**THE DANSANT**  
avec Temps Danse (Hubert et Lionel)  
Toutes danses - Entrée 10 euros  
Renseignements 06 80 85 94 34

**CERVEN**  
Salle Polyvalente  
**SAMEDI 29 NOVEMBRE**

**LOTOT !!!**  
Ouverture des portes à 18h  
Début des parties à 19h30

**25€ les 4 cartons**  
(possibilité d'acheter sur place  
3 cartons pour 25€)

**10 000 € de lots à gagner**  
dont 1000€ de voyage, séjour au ski,  
vélo électrique et plein d'autres lots

Pré-vente sur [www.helloasso.com](http://www.helloasso.com)  
> Foyer Rural de Cervens  
Buvette et petite restauration  
(pique nique interdit)

ORGANISE PAR LE FOYER RURAL  
DE CERVEN

**THONON**  
MAISON DES ASSOCIATIONS  
**VEILLEES PATOIS**  
Samedi 22 novembre dès 18h30  
& Dimanche 23 novembre dès 11h30  
**REPAS SPECTACLE EN SAVOYARD 23€**  
Organisé par Lou Recan Deu Shable  
Réservations à l'Office de Tourisme  
ou au 04 50 71 55 55

**CHENS-SUR-LEMAN**  
SALLE L'OTREMENT  
Samedi 22 novembre à 19h  
Ouverture des portes à 17h30

**LOTOT**  
en faveur de l'école de Rugby du HRRC

**SEJOUR 2 PERS ALL IN TUNISIE**  
Electroménager et de nombreux lots

**Un carton OFFERT**  
pour toutes commandes avant le 21.11.2025

Billets en ventes :  
Spar Chens sur Léman  
Bar le Chensinois  
Épicerie d'Hermance  
Station ENI Anières  
sur le site [www.hrrc.ch](http://www.hrrc.ch)  
par mail : [ecole@hrrc.ch](mailto:ecole@hrrc.ch)

Buvette - Petite restauration

**ATCAR - THONON**  
Maison des associations  
18, av de la Grangette  
**Dimanche 30 nov 9h-17h**

**BOURSE**  
**TRAINS ET JOUETS**  
ENTREE 3€ GRATUIT -12 ANS

**THONON-LES-BAINS**  
EHPAD DE L'ERMITAGE  
**MARCHE DE NOEL**  
Samedi 29 novembre de 10h à 16h  
Stands de produits locaux, artisans et créatifs  
Petite restauration et Buvette sur place  
Organisé par l'association Les Amis de l'Ermitage

**ST-GINGOLPH - FRANCE**  
Salle des fêtes  
Espaces Horizons Lémanique  
**Samedi 29 novembre 2025**  
Début des jeux 19h  
ouverture des portes à 18h

**LOTOT**  
DE L'APE DE ST GINGOLPH

De nombreux lots.  
Restauration  
Buvette  
Préventes :  
Boulangerie «le four neuf» à St Gingolph  
Café de la navigation à St-Gingolph  
L'Epicurienne  
contact : [ape.saint.gingolph@gmail.com](mailto:ape.saint.gingolph@gmail.com)

Tarif : 25€ les 3 cartes  
25€ les 4 cartes en prévente

**VEIGY**  
Salle du Damier  
**Samedi 22 novembre à 20h**  
Ouverture des portes 18h30

**LOTOT**  
DU CS VEIGY  
Scooter 50cc, Permis auto, PS 5,  
électroménager, jambons, forfaits ski,...  
25€ les 3 cartons  
+1 offert pour tout achat avant le 21/11

**Dimanche 23 novembre à 14h**  
Ouverture des portes 13h

**LOTOT**  
DES ENFANTS DU CS VEIGY  
NOMBREUX LOTS  
15€ les 2 cartons

Points de vente à Veigy :  
Patisserie 2 Parts et d'Autres  
Boucherie Marc Bel - Pressing des Arcades  
Bar le Chrono à Loisin ou au 06 16 84 25 68  
Buvette - Petite restauration

**COL DU FEU**  
**LA FERME**  
**DE PAUL ET MIMI**  
BEIGNETS DE POMMES DE TERRES  
TETE DE VEAU  
CIVET DE MARCASSIN

Ouvert du vendredi midi au dimanche midi  
Tel : 04 50 73 81 09

**LOISIN**  
Salle des fêtes  
Mardi 25 novembre  
de 14h30 à 18h30

**THE DANSANT**

avec Temps Danse (Hubert et Lionel)  
Toutes danses - Entrée 10 euros  
Renseignements 06 80 85 94 34

**CERVEN**

Salle Polyvalente

**SAMEDI 29 NOVEMBRE**

**LOTOT !!!**

Ouverture des portes à 18h

Début des parties à 19h30

**25€ les 4 cartons**  
(possibilité d'acheter sur place  
3 cartons pour 25€)

**10 000 € de lots à gagner**  
dont 1000€ de voyage, séjour au ski,  
vélo électrique et plein d'autres lots

Pré-vente sur [www.helloasso.com](http://www.helloasso.com)

> Foyer Rural de Cervens

Buvette et petite restauration  
(pique nique interdit)

ORGANISE PAR LE FOYER RURAL  
DE CERVEN

**THONON**

MAISON DES ASSOCIATIONS

**VEILLEES PATOIS**

Samedi 22 novembre dès 18h30

& Dimanche 23 novembre dès 11h30

**REPAS SPECTACLE EN SAVOYARD 23€**

Organisé par Lou Recan Deu Shable

Réservations à l'Office de Tourisme

ou au 04 50 71 55 55

**CHENS-SUR-LEMAN**

SALLE L'OTREMENT

Samedi 22 novembre à 19h

Ouverture des portes à 17h30

**LOTOT**

en faveur de l'école de Rugby du HRRC

**SEJOUR 2 PERS ALL IN TUNISIE**

Electroménager et de nombreux lots

**Un carton OFFERT**

pour toutes commandes avant le 21.11.2025

Billets en ventes :

Spar Chens sur Léman

Bar le Chensinois

Épicerie d'Hermance

Station ENI Anières

sur le site [www.hrrc.ch](http://www.hrrc.ch)

par mail : [ecole@hrrc.ch](mailto:ecole@hrrc.ch)

Buvette - Petite restauration

**EMPLOI**

**Recherche d'emploi**

PARTICULIER FAIT  
PETITS DÉMENAGEMENTS,  
ENLEVÉ TOUT ENCOMBRANT.  
Tél. 06.32.24.46.56

JARDINIER : TAILLE DE HAIES,  
DÉBROUSSAILLAGE, PLANTATIONS,  
CESU. Tél 06.32.24.46.56

**L'emploi**  
dans votre journal



# ANNONCES

# Le Messager

En application de l'arrêté du 16 décembre 2024 (NOR : MICE2426148A) modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, paru le 22 décembre 2024, le tarif du caractère (applicable aux annonces non forfaitées) est fixé à 0.187 euros HT pour l'année 2025. Le tarif d'une annonce judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise.

## Légale express

Votre nouveau site d'annonces légales

à votre service

legale-express.fr

Des journaux  
légales  
annonces  
légales  
à votre service



Votre annonce légale  
en quelques clics seulement

Le Messager | l'Essor | La Savoie | La Tribune | le Gessien

ATTESTATION  
DISPONIBLE  
DE SUITE

LES +  
+ FACILE  
+ RAPIDE  
+ PRATIQUE

## ANNONCES ADMINISTRATIVES

## ENQUÈTES PUBLIQUES



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

### PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3 ET LA REVISION ALLEGÉE N°2 DU PLUi-H DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAI

Par arrêté n° 2025 – 115 en date du 16 octobre 2025,  
La Présidente de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique sur le projet de modification n°3 et la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) de la CCHC. Le projet de modification n°3 concerne l'évolution du règlement écrit du PLUi-H (adaptation de règles incohérentes, meilleur encadrement pour la préservation de l'identité architecturale et bâtie, lotissement des coquilles et incohérences et favorisation de l'adaptation au changement climatique). Le projet arrêté de révision allégée n°2, lui, concerne la commune de La Forclaz et la mise en valeur de la station hydroélectrique du col du Grand Taillat.

L'enquête publique se déroulera sur 33 jours du lundi 17 novembre 2025 – 9h00 au vendredi 19 décembre 2025 – 17h00

### DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Monsieur le Président du Tribunal Administratif a désigné :

• Monsieur Dominique MISCIOSICA - en qualité de Commissaire Enquêteur,

• Monsieur Jean-Paul VESIN - en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant.

### MODALITES DE CONSULTATION DU DOSSIER ET REGISTRE

Les dossiers du projet de modification n°3 et de révision allégée n°2 du PLUi-H, seront mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux :

Au siège de la Communauté de communes - 18, Route de l'Eglise 74430 LE BIOT

A la mairie de Morzine – 1, Place de l'Eglise 74110 Morzine-Avoriaz

A la mairie de Vailly – 3, Route de Thonon 74470 Vailly

A la mairie de La Forclaz – 115, Chemin des écoliers 74200 La Forclaz

Toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête, à ses frais et sur demande écrite adressée au siège de la CCHC.

Le dossier d'enquête est également consultable en version numérique pendant la durée de l'enquête sur le site suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6806/>

RECUEIL DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Pendant la durée de l'enquête les observations du public peuvent être :

• Consignées sur le registre d'enquête papier mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes et aux mairies siège de permanences,

• Envoyées par lettre à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Haut-Chablais - Monsieur le Commissaire Enquêteur de la Modification n°3 et Révision allégée n°2 du PLUi-H

CCHC - 18, Route de l'Eglise – 74 430 LE BIOT

• Déposées sur registre numérique : <https://www.registre-dematerialise.fr/6806/>

• Envoyées par messagerie électronique via l'adresse courriel suivante : [enquete-publique-6806@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6806@registre-dematerialise.fr)

Les observations transmises par courriel ou par courrier seront publiées sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

Concernant les observations et les propositions du public adressées par voie électronique :

• Le dépôt des pièces jointes à l'appui de ces observations ou propositions, sera effectué dans des formats de type « document final » non modifiables tels que les formats « image », « pdf » ou similaire. Tout autre format aura pour conséquence le refus de la contribution.

• Les pièces jointes ne devront pas dépasser 10 Méga-octets. Au-delà elles devront être adressées au Commissaire Enquêteur par courrier sur papier.

Un poste informatique, avec accès gratuit à internet, sera mis à disposition au siège de la CCHC aux jours et heures d'ouvertures habituels des bureaux.

Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6806/>.

### PERMANENCES

Monsieur Le Commissaire Enquêteur recevra le public au jour, lieu et horaires des permanences physiques mises en place pendant la durée de l'enquête :

Lundi 17 novembre 2025 9:00 – 12:00 - LE BIOT - Siège de la CCHC

Lundi 17 novembre 2025 14:30 – 17:30 - VAILLY - Mairie de VAILLY

Mardi 18 novembre 2025 9:00 – 12:00 - LE BIOT - Siège de la CCHC

Mardi 18 novembre 2025 14:00 – 17:00 - MORZINE - Mairie de Morzine

Vendredi 19 décembre 2025 9:00 – 12:00 - LE BIOT - Siège de la CCHC

Vendredi 19 décembre 2025 14:00 – 17:00 - LA FORCLAZ - Mairie de La Forclaz

CLÔTURE, REMISE DU RAPPORT ET CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera transmis sans délai à Monsieur Le Commissaire Enquêteur pour signature et clôture par ses soins.

Dans un délai de huit jours, Monsieur Le Commissaire Enquêteur rencontrera le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses éventuelles observations.

Le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enqu



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS

### Avis d'enquête publique unique portant sur le projet de modification n°3 et la révision allégée n°2 du PLUi-H de la Communauté de Communes du Haut-Chablais

Par arrêté n° 2025 - 115 en date du 16 octobre 2025, La Présidente de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique sur le projet de modification n°3 et la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) de la CCHC. Le projet de modification n°3 concerne l'évolution du règlement écrit du PLUi-H (adaptation de règles incohérentes, meilleur encadrement pour la préservation de l'identité architecturale et bâtie, toituretage des coquilles et incohérences et favorisation de l'adaptation au changement climatique). Le projet arrêté de révision allégée n°2, lui, concerne la commune de La Forclaz et la mise en valeur de la station hydroélectrique du col du Grand Taillet.

L'enquête publique se déroulera sur 33 jours **du lundi 17 novembre 2025 - 9h00 au vendredi 19 décembre 2025 - 17h00**

#### DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Monsieur le Président du Tribunal Administratif a désigné :

- Monsieur Dominique MISCIOSIA - en qualité de Commissaire Enquêteur,

- Monsieur Jean-Paul VESIN - en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant.

#### MODALITES DE CONSULTATION DU DOSSIER ET REGISTRE

Les dossiers du projet de modification n°3 et de révision allégée n°2 du PLUi-H, seront mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux :

- Au siège de la Communauté de communes - 18, Route de l'Eglise 74430 LE BIOT

- A la mairie de Morzine - 1, Place de l'Eglise 74110 Morzine-Avoriaz

- A la mairie de Vailly - 3, Route de Thonon 74470 Vailly

- A la mairie de La Forclaz - 115, Chemin des écoliers 74200 La Forclaz

Toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête, à ses frais et sur demande écrite adressée au siège de la CCHC.

Le dossier d'enquête est également consultable en version numérique pendant la durée de l'enquête sur le site suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6806/>

#### RECUEIL DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Pendant la durée de l'enquête les observations du public peuvent être :

- Consignées sur le registre d'enquête papier mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes et aux mairies siège de permanences.

- Envoyées par lettre à l'adresse suivante : Communauté de Communes du Haut-Chablais - Monsieur le Commissaire Enquêteur de la Modification n°3 et Révision allégée n°2 du PLUi-H CCHC - 18, Route de l'Eglise - 74 430 LE BIOT

- Déposées sur registre numérique :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6806/>

- Envoyées par messagerie électronique via l'adresse courriel suivante : [enquete-publique-6806@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6806@registre-dematerialise.fr)

Les observations transmises par courriel ou par courrier seront publiées sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

Concernant les observations et les propositions du public adressées par voie électronique :

- Le dépôt des pièces jointes à l'appui de ces observations ou propositions, sera effectué dans des formats de type « document final » non modifiables tels que les formats « image », « pdf » ou similaire. Tout autre format aura pour conséquence le refus de la contribution.

- Les pièces jointes ne devront pas dépasser 10 Méga-octets. Au-delà elles devront être adressées au Commissaire Enquêteur par courrier sur papier.

Un poste informatique, avec accès gratuit à internet, sera mis à disposition au siège de la CCHC aux jours et heures d'ouvertures habituels des bureaux. Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6806/>.

#### PERMANENCES

**Monsieur Le Commissaire Enquêteur recevra le public au jour, lieu et horaires des permanences physiques mises en place pendant la durée de l'enquête :**

Lundi 17 novembre 2025	9:00 - 12:00	LE BIOT Siège de la CCHC
Lundi 17 novembre 2025	14:30 - 17:30	VAILLY Mairie de VAILLY
Mercredi 3 décembre 2025	9:00 - 12:00	LE BIOT Siège de la CCHC
Mercredi 3 décembre 2025	14:00 - 17:00	MORZINE Mairie de Morzine
Vendredi 19 décembre 2025	9:00 - 12:00	LE BIOT Siège de la CCHC
Vendredi 19 décembre 2025	14:00 - 17:00	LA FORCLAZ Mairie de La Forclaz

#### CLÔTURE, REMISE DU RAPPORT ET CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera transmis sans délai à Monsieur Le Commissaire Enquêteur pour signature et clôture par ses soins.

Dans un délai de huit jours, Monsieur Le Commissaire Enquêteur rencontrera le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de

quinze jours pour produire ses éventuelles observations. Le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre à la CCHC, le dossier d'enquête avec son rapport relatant le déroulement de l'enquête, l'examen des observations et propositions recueillies et, dans un document séparé, son avis et ses conclusions motivées.

Monsieur Le Commissaire Enquêteur adressera une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif.

#### CONSULTATION DU RAPPORT ET CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE

A l'issue de l'enquête et pendant un an, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public :

- Au siège de la CCHC - 18, Route de l'Eglise - 74 430 LE BIOT aux jours et heures habituels d'ouverture sur prise de rendez-vous ;

- A la préfecture de Haute-Savoie.

Le rapport et les conclusions de Monsieur Le Commissaire Enquêteur seront également mis à disposition du public sur le site internet de la CCHC pendant un an à l'adresse suivante : <https://www.hauthchablais.fr> et sur le site dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/6806/>

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, dans les conditions prévues aux articles L.311-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration, à leurs frais et sur demande écrite adressée au siège de la CCHC.

#### DECISIONS A PRENDRE A L'ISSUE DE L'ENQUÊTE

A l'issue de l'enquête, le projet de modification n°3 et la révision allégée n°2 du PLUi-H de la CCHC pourront éventuellement être modifié pour tenir compte :

- Des avis des Personnes Publiques Associées (PPA) reçus et joints au dossier d'enquête,

- De l'avis de l'Autorité Environnementale joint au dossier d'enquête ;

- Des observations et propositions du public ;

- Du rapport et conclusions Monsieur Le Commissaire Enquêteur. Après corrections éventuelles il sera soumis à délibération du Conseil Communautaire en vue de son approbation.

La Communauté de Communes du Haut-Chablais est juridiquement responsable du projet d'élaboration du PLUi-H.

**La Présidente de la Communauté de Communes Yannick TRABICHET**

476514200



## COMMUNE D'ARÂCHES-LA-FRASSE

### Avis d'enquête publique

Par arrêté du maire n° 2025-283 (T) en date du 13 novembre 2025, une enquête publique est prescrite dans la commune d'ARÂCHES-LA-FRASSE pendant 15 jours, **du lundi 8 décembre 2025 au mardi 23 décembre 2025 inclus**, sur la désaffection et l'aliénation du chemin rural de Gron sis au lieudit « Les Moulins Ouest » sur la commune d'Arâches-la-Frasse.

Le chemin rural de Gron se décompose en trois portions :

- La première portion enrobée, déneigée et accessible aux véhicules, de la route des Moulins aux propriétés de la SCI de GRON et des Cts DE GAUDEMONT

- La seconde portion, enrobée mais non déneigée, d'une largeur d'environ 1 mètre, de l'angle de la maison de la SCI de GRON jusqu'au pont du ruisseau de Gron

- La troisième portion, en herbe et non entretenue, du pont du ruisseau jusqu'à la route des Moulins

En ce qui concerne la deuxième portion du chemin :

Cette portion traverse la propriété de la SCI de Gron d'Est en Ouest, au ras de leur maison en façade Sud, sur le terrain cadastré section B n° 1850 et 2893.

La SCI de Gron a donc sollicité la désaffection de cette portion du chemin rural et sa cession à son profit.

En ce qui concerne la troisième portion du chemin :

D'un point de vue topographique, cette portion du chemin est située sur un terrain enherbé en forte pente et non entretenu. De ce fait, la commune souhaite désaffectionner cette portion et mutualiser la procédure de déclassement avec la SCI de Gron.

Par ailleurs, au regard des réseaux publics implantés sur cette troisième portion la commune conserve la propriété du sol. Une enquête publique va être réalisée dans le cadre de ce projet afin de constater la désaffection du chemin. Lorsque le dossier d'enquête publique confirme la désaffection, les propriétaires riverains pourront acquérir la seconde portion du chemin rural de Gron.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en support papier à la mairie de d'ARÂCHES-LA-FRASSE et formuler ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public :

- Les lundis, mardis et mercredis de 8h30 à 13h00

- Les mercredis de 8h30 à 17h30

- Les jeudis de 8h30 - 13h / 14h - 17h30

Le public pourra également adresser ses observations par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie ou par voie électronique à l'adresse suivante :

[urbanisme@aracheslafrasse.fr](mailto:urbanisme@aracheslafrasse.fr)

**M. Jacky Decool, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public le :**

**Mardi 23 décembre 2025 de 10 h à 13h.**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique au Service URBANISME, à la mairie d'ARÂCHES-LA-FRASSE et publiés sur le site des services de l'Etat en Haute-Savoie.

Cet avis sera affiché sur la commune d'Arâches-La-Frasse, stations des Carroz et de Flaine.

**Le Maire,  
Alexandra FOURGEAUD**

480038100



## COMMUNE DE GLIÈRES-VAL-DE-BORNE

### Avis d'enquête publique

#### Déclaration de projet n°1

#### "Maison d'accueil de l'entrée Est

#### du plateau des Glières"

#### important mise en compatibilité du PLU de la commune de Petit-Bornand-les-Glières

Par arrêté n° G2025-005 en date du 20 octobre 2025, la Mairie de la Commune de Glières-Val-de-Borne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de déclaration de projet n°1 « Maison d'accueil de l'entrée Est du Plateau des Glières » emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Petit-Bornand-les-Glières.

Cette enquête, d'une durée de 31 jours consécutifs (jours fériés et week-end compris), se déroulera : **du 14 novembre 2025 à 09h00 au 15 décembre 2025 à 12h00**.

**Siege de l'enquête :** le siège de l'enquête est fixé à : Mairie de GLIERES-VAL-DE-BORNE, place de la Mairie 74130 Glières-Val-de-Borne

#### Nom du commissaire-enquêteur :

Mme Vanessa TANI, commissaire-enquêteur, a été désignée par M. le Président du Tribunal Administratif de GRENOBLE pour assurer les fonctions de commissaire-enquêteur.

M. Georges CHAMOUX, commissaire-enquêteur suppléant, a été désigné M. le Président du Tribunal Administratif de GRENOBLE pour assurer les fonctions de commissaire-enquêteur suppléant.

#### Modalités de consultation par le public du dossier d'enquête:

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'enquête ainsi qu'un registre papier à feuilles non mobiles côté et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Glières-Val-de-Borne, où le public pourra en prendre connaissance du 14 novembre 2025 (9h00) au 15 décembre 2025 (12h00) inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public soit :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h00

Le dossier peut également être consulté sur le site internet de la mairie : <https://www.mairie-glieresvaldeborne.fr>

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet est mis à la disposition du public à la mairie de Glières-Val-de-Borne aux jours et heures d'ouverture habituels. Les informations environnementales sont consultables dans le dossier d'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dès publication du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête.

#### Recueil des observations du public et modalités de consultation de ces observations :

#### Permanences du commissaire-enquêteur :

Madame la commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, à la mairie de Glières-Val-de-Borne, les jours et heures suivants :

**- Vendredi 14 novembre 2025 de 09h00 à 12h00**

**- Vendredi 05 décembre 2025 de 09h00 à 12h00**

**- Lundi 15 décembre 2025 de 09h00 à 12h00**

Les observations et propositions du public peuvent être, pendant la durée de l'enquête :

- Consignées dans le registre d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique à la mairie de Glières-Val-de-Borne, aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public

- Adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie de Glières-Val-de-Borne - à l'attention de Madame le commissaire enquêteur - Place de la Mairie - 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE

- Adressées par messagerie électronique : [enquetepublique@glieresvaldeborne.org](mailto:enquetepublique@glieresvaldeborne.org)

Concernant les observations et les propositions du public adressées par messagerie électronique :

- Le dépôt des pièces jointes à l'appui des observations et propositions sera effectué dans des formats de type « document final » tels que les formats « images » ou « PDF » ;

- Les pièces jointes ne devront pas dépasser 5 mégaoctets. Au-delà, elles devront être adressées au commissaire enquêteur sur support papier ou par courrier.

#### Clôture de l'enquête :

A l'issue du délai de l'enquête, les registres de l'enquête seront mis à disposition du commissaire enquêteur et seront clos et signés par lui.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, transmis au Maire dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Après avoir pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal sera amené à se prononcer, par délibération, sur projet de déclaration de projet n°1 « Maison d'accueil de l'entrée Est du Plateau des Glières » emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Petit-Bornand-les-Glières.

**Glières-Val-de-Borne, le 21 octobre 2025.  
Le Maire, Christophe FOURNIER**

477456300



## Marchés publics



**Agir en Proximité pour les acheteurs Publics et Privés**

Publication des procédures

Plateforme de dématérialisation